

# L'Accueil- secrétariat

## Hors vacances scolaires

Lundi 9h30-12h / 14h-20h30

Mardi 14h-20h30

Mercredi 9h30-12h / 14h-20h15

Jeudi 9h30-12h / 14h-20h45

Vendredi 9h30-12h / 14h-19h30

Samedi 9h30-12h15 / 14h-18h

## Pendant les vacances

du lundi au vendredi

9h30-12h / 14h-18h

sauf le mardi matin

## Ouverture spéciale inscriptions du 17 septembre au 6 octobre

Lundi 12h-22h

Mardi 12h-22h

Mercredi 14h-20h30

Jeudi 14h-21h30

Vendredi 14h-20h

Samedi 9h30-12h30

Tél. 02 96 61 94 58

Fax 02 96 61 52 96

[secretariat.mjcduplateau@gmail.com](mailto:secretariat.mjcduplateau@gmail.com)



## Calendrier et inscriptions

Les activités reprennent semaine 38, à partir du lundi 17 septembre. Elles fonctionnent ensuite selon le calendrier scolaire. Donc pas de cours pendant les vacances : du 22/10 au 4/11/2018 ; du 24/12/2018 au 6/01/2019 ; du 11/02 au 24/02/2019 ; du 7/04 au 22/04/2019. Fin des activités le 8/06/2019.

## Cotisation, paiement et réductions

En vous inscrivant ou inscrivant votre enfant à une activité, vous adhérez à une association Loi 1901. Cette adhésion est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

- moins de 18 ans : 8 €
- plus de 18 ans : 15 €
- association : 50 €

Vous versez également une cotisation correspondant à l'activité choisie, avec possibilité d'étaler les paiements.

Réduction de 10% sur les activités hebdomadaires à l'année, hors Pôle Jeunesse :

- chômeurs, sur justificatif
- à partir de 2 activités par personne ou 3 activités par famille.
- bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire et/ou de la prime d'activité, sur justificatif.



**- 25% pour les étudiants !**  
sur l'ensemble des activités de la MJC pour les étudiants de l'Agglo, hors collèges et lycées.

La MJC accepte les chèques-vacances et chèques loisirs de la CAF.

**Vous dansez, et vous êtes adhérent(e) ?**  
Lorsqu'un studio de danse est disponible, nous pouvons le mettre à votre disposition ponctuellement, pour vos projets personnels.

### **Quelques règles :**

Les inscriptions sont fermes et définitives après une séance d'essai : pas de remboursement en cours d'année, sauf sur présentation d'un justificatif pour déménagement ou raison médicale.

De même, aucun remboursement ne sera effectué sur les activités hebdomadaires en cas d'absence du professeur pour arrêt maladie ou autre cause non imputable à la MJC. Un cours peut être modifié ou annulé si le nombre de participants est insuffisant ; dans ce cas, un remboursement est effectué.

**Contactez-nous**

Accueil-secretariat  
Tél. 02 96 61 94 58  
[secretariat.mjcduplateau@gmail.com](mailto:secretariat.mjcduplateau@gmail.com)

Comptabilité  
Tél. 02 96 61 95 45  
[compta.mjcduplateau@gmail.com](mailto:compta.mjcduplateau@gmail.com)

Jeunesse  
Tél. 02 96 61 96 04 / 05  
[jeunesse.mjcduplateau@gmail.com](mailto:jeunesse.mjcduplateau@gmail.com)

Culture  
Tél. 02 96 61 95 48

Multimédia  
[multimedia.mjcduplateau@gmail.com](mailto:multimedia.mjcduplateau@gmail.com)

Photo-Vidéo  
[mickael.mjcduplateau@gmail.com](mailto:mickael.mjcduplateau@gmail.com)

Kayak  
Tél. 02 96 61 97 39  
[kayak.mjcduplateau@gmail.com](mailto:kayak.mjcduplateau@gmail.com)

PRE Réussite Educative  
Tél. 06 18 69 49 10  
[nolwenn.pre@gmail.com](mailto:nolwenn.pre@gmail.com)